

## ***Introduction – Conseil Municipal 14 février 2017***

Je tiens tout d'abord à m'excuser d'avoir programmé notre Conseil Municipal ce 14 février, une semaine après la date initialement prévue. En effet, nos services avaient besoin de plus de temps pour préparer le D.O.B. que nous étudierons ce soir, étape préalable d'importance avant le vote du budget de la Ville de Marck.

Je sais cependant que nombre d'entre vous avaient déjà coché la date du 14 février depuis de nombreuses semaines afin d'en faire un moment unique, un moment de partage, à deux ou à plusieurs qui sait, et croyez bien que je suis également le premier touché par cette situation et ce Conseil Municipal programmé le 14 février, jour de la Saint Valentin, nous empêchant de participer à cette belle soirée promise par le match PSG Barcelone.

Heureusement il y a un match retour !

Mesdames, Messieurs,

Avant d'entamer l'ordre du jour de notre Conseil Municipal, je désirerai effectuer une déclaration préalable, permettant de revenir sur différents évènements ayant émaillé la vie communale.

En premier lieu, je souhaite adresser mes plus sincères et chaleureuses félicitations aux agents de la communication, des Fêtes et des Services Techniques qui ont su organiser avec talent le championnat de France de boxe Super Welters vendredi dernier à la salle des Dryades. Ce sont ainsi 1300 habitants de Marck et du Calaisis qui ont pu apprécier le spectacle et la victoire de notre champion local, Joffrey Jacob.

Je félicite le Comité des Fêtes et de la Culture pour l'organisation, et son Président, ainsi que l'ensemble des élus et bénévoles qui ont tenu les bars. Cet événement a prouvé que l'on pouvait organiser des grands évènements, télévisés qui plus est, avec un peu de bon sens et de discipline, dans une petite ville.

Grâce à ce championnat de France, nous avons pu apprendre beaucoup et allons avancer sereins vers notre prochaine grande manifestation festive et sportive : le départ de la 4<sup>e</sup> étape des 4 Jours de Dunkerque, le 12 mai, suivi d'un grand concert gratuit à destination de tous, petits et grands, sur la Place de l'Europe, avec plusieurs artistes de renommée nationale.

Sur un autre sujet, depuis notre dernière réunion de Conseil Municipal le 3 janvier, nous avons eu le plaisir d'installer notre nouvelle agglomération, où siègent désormais 10 représentants Marckois.

Cette agglomération, Grand Calais Terres & Mers, puisque tel est son nom, se compose dorénavant de 9 communes, et bientôt, je l'espère, 10 avec l'intégration prochaine et probable d'Escalles que nous aborderons dans le cadre de nos délibérations aujourd'hui.

Dotée d'un nouveau logo, d'un doublement du nombre de communes membres, d'une cohérence géographique forte, notre agglomération, qui a passé la barre des 100.000 habitants, avance sur de bons rails.

Je regrette cependant que toutes les communes de l'ex CCSOC, aujourd'hui disparue, n'ont pas fait le choix de rejoindre notre agglomération. L'avenir est aux grandes intercommunalités, si nous voulons peser face à Boulogne, Dunkerque et Saint-Omer, et par une décision politico-politicienne nous prenons un retard très important face à nos voisins. Je crois que nous avons loupé le sens de l'histoire, mais que ce n'est que partie remise tant nous habitons tous dans le même bassin de population, de vie, de loisirs et de travail.

Par ailleurs, je remercie les Marckoises et les Marckois qui ont nombreux répondu présents lors des vœux de la Municipalité, où près de 800 habitants ont répondu à mon invitation le 13 janvier à la salle des Dryades. J'adresse mes félicitations à tous les services, qu'ils soient de mairie ou techniques, qui ont permis la réalisation de cette magnifique cérémonie qui a démontré toute l'étendue du potentiel Marckois, de sa jeunesse, de ses sportifs, de ses étudiants, de ses associations. J'ai cru comprendre que j'avais parlé un peu trop longtemps, mais notez que tenu ma promesse : j'ai discoursé moins longtemps qu'en 2016 ! Il était nécessaire, cependant, de remettre certaines choses en place et de tracer les lignes de notre action politique pour les 4 prochaines années et les suivantes. Tout au long des Conseils Municipaux de cette année 2017, nous allons décliner ces axes pour faire de Marck une ville plus agréable, plus sportive, plus dynamique, plus moderne.

De modernité, il en a également été question il y a quelques jours, puisque la ville de Marck s'est vu remettre une distinction « 2@ » par l'association des Villes et Villages internet, reconnaissant en cela les efforts de la commune pour la démocratie ouverte et participative, ses actions numériques et son dynamisme en matière de gouvernance. Ainsi, après avoir obtenu un 1<sup>er</sup> @ en 2016, nous continuons sur notre lancée en 2017.

Pour rester dans le domaine des distinctions, j'ai le plaisir de vous annoncer que le thème du fleurissement de l'année 2017 sera celui de l'Europe et de la construction européenne. Alors qu'en 2017 nous fêterons les 60 ans du Traité fondateur de Rome, les 30 ans du programme Erasmus et les 25 ans du Traité de Maastricht, et en cette année d'élections où l'Europe est vilipendée inutilement par les populistes de tous bords, il était nécessaire de présenter l'Europe sous son aspect réel : celui d'un continent uni qui permet de peser dans la compétition mondiale, celui d'une Union qui a évité à ma génération et à celle de mes parents de mourir sur les champs de bataille du Pas de Calais ou des Ardennes, comme nos aïeux, et celui d'un ensemble de pays qui défendent chacun leurs traditions tout en partageant les mêmes valeurs de tolérance, de solidarité, de justice et de démocratie.

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, je profite de ce propos introductif pour vous faire un compte-rendu des deux jugements où la ville de Marck était concernée, jugements rendus depuis le dernier Conseil Municipal.

Tout d'abord, le jugement rendu par le TGI de Boulogne Sur Mer le 24 janvier dernier dans l'affaire opposant la Commune de Marck aux conjoints Courouble. Ces derniers, propriétaires d'une parcelle de terrain aux Hemmes de Marck, arguaient du fait que la construction de la Maison des Islandais et de son escalier de secours enclavaient leur terrain et leur supposée servitude de passage, introuvable dans notre cadastre. Les conjoints Courouble demandaient la démolition de l'escalier de secours, la reconnaissance d'une servitude de passage depuis la rue Robelin jusque leur terrain au droit de la Maison des Islandais, ainsi que le paiement par la commune de diverses amendes et pénalités.

Convaincu du bon droit de la Commune, j'ai mandaté un avocat afin de défendre nos intérêts, et j'ai le plaisir de vous annoncer que le juge a débouté les conjoints Courouble de l'ensemble de leurs demandes et les a condamnés à payer les frais de justice de la Commune de Marck.

Toujours sur le terrain judiciaire, puisqu'ainsi va la vie d'une commune, je vous rappelle que nous avons accepté la protection fonctionnelle de M. le Maire Honoraire Serge Peron, ainsi que celle de notre collègue Nathalie Delcroix, dans l'affaire de mise à disposition illégale d'agents de la commune au bénéfice du club de football de l'AS Marck, des transports payés par la municipalité, ainsi que des votes de subventions qui n'avaient pas à être effectués.

Après audience, le jugement a été rendu par le Tribunal Correctionnel de Boulogne sur Mer le 31 janvier dernier.

M. Le Maire honoraire a ainsi été reconnu coupable et condamné pour détournement de fonds publics, alors que notre collègue Nathalie Delcroix a été reconnue coupable et condamnée pour prise illégale d'intérêts.

Lors de notre prochain Conseil, nous aurons à statuer sur une nouvelle demande de la part des condamnés quant à une protection fonctionnelle accordée par la commune, puisque ces derniers m'ont communiqué leur décision de faire appel de ce jugement.

Sur ce dossier, la Ville de Marck s'était portée partie civile, et le délibéré sur cette partie de l'affaire est repoussé au 19 mai prochain.

Voilà en ce qui concerne l'actualité juridique de la Commune, malheureusement dense.

Avant de passer à l'examen de nos délibérations inscrites à l'ordre du jour, je désire revenir quelques instants sur une publication reçue dans ma boîte à lettres, comme l'ont reçu certains Marckois. Si d'habitude je ne réagis pas aux attaques personnelles, j'ai cette fois décidé de ne pas laisser passer ce torchon du Parti Socialiste qui réussit l'exploit incommensurable de s'abaisser au même niveau que le Front national, c'est à dire dans le caniveau des mensonges, de la diffamation et de l'attaque gratuite et puante.

En effet, que les attaques portent sur moi, soit. C'est le jeu de la politique. Mais il est hors de question que je laisse mes collègues du Conseil Municipal se faire attaquer de la sorte.

Dire que le groupe majoritaire s'effrite parce que des élus sont absents de quelques réunions représente une couardise extrême. Messieurs Dames de l'opposition, vous utilisez la maladie, les hospitalisations et les coups de moins bien personnels de certains de vos collègues pour en faire un argument politique contre moi. Sachez que pour ça vous n'aurez pour seule réponse que mon mépris, et c'est encore trop d'importance à vous accorder.

Contrairement à votre ancienne équipe, notre équipe est composée majoritairement d'actifs, d'indépendants, de fonctionnaires avec des obligations professionnelles, parfois jusque tard le soir. Alors oui, notre Conseil Municipal est un Conseil à l'image de notre ville, renouvelé, avec des jeunes, des toujours jeunes, des actifs, des retraités, comme le sont l'ensemble des Marckois. Vous n'avez jamais su renouveler vos équipes, cultivant le culte de l'entre soi socialiste, alors de grâce ne faites pas peser sur nous le poids de votre propre inconséquence.

Puisque certains à ma gauche semblent atteints de trous de mémoire, j'ai recherché quelques archives récentes de Conseils Municipaux. Le 15 mars 2012, 6 absents du groupe PS. Le 17 décembre 2012, 6 absents PS. Le 12 avril 2013, 6 absents PS. Le 26 juin, 8 absents PS.

Charité bien ordonnée commençant par soi-même, je ne peux que vous conseiller le silence à l'avenir avant de vous aventurer sur des terrains hasardeux pour votre crédibilité.

Par ailleurs, concernant la retraite de délégations, je peux comprendre que pour le parti socialiste marckois, dont je le rappelle les deux leaders, ancien et actuel, ont été condamnés pour détournement de fonds publics et prise illégale d'intérêts, être adjoint et ne pas payer le prix de la location d'une salle comme tous les Marckois, ce n'est pas grave. Mais pour moi ça l'est. Voilà la différence entre votre politique, obscure, passiviste et permissive, et la mienne, moderne, éthique et ouverte.

Pour le reste des propos de ce torchon, je passe sur les montants affabulés, les critiques de forme et non de fond, puisque Lamartine disait que « la critique est la puissance des impuissants ».

Cependant, je dois vous faire part de mon inquiétude quant à l'épidémie de ce qui semble être une forme d'Alzheimer politique frappant certaines personnes de notre assemblée. Ainsi, je m'étonne de lire une critique de la part du groupe PS sur l'embauche d'un collaborateur, ce même groupe PS qui avait voté en faveur de la création de ce poste lors de notre conseil municipal du 20 septembre 2016. Ce phénomène d'amnésie se reproduit quant à la question de la requalification de la Ferme des Aigrettes, avec plusieurs votes favorables en Conseil mais une critique dans leur document.

Bref, toutes ces critiques ne sont uniquement que des postures issues d'une seule réalité : la volonté de faire de la Ville de Marck un théâtre d'affrontement politicien lors de la prochaine campagne législative, notre opposition étant tiraillée entre Marck et Calais, entre le bon sens commun régnant dans cette enceinte d'une part et les ordres reçus de la part du député d'autre part, agissant ainsi uniquement pour l'intérêt personnel de la réélection du député sortant et non pas pour l'intérêt des Marckois.

Quelle tristesse.

Je savais que certains pouvaient arriver bas, mais de là à se renier à quelques semaines d'intervalles...

Il y a cependant un point sur lequel je donne raison à ce document. Il existe un problème avec la piste d'athlétisme, envahie par les mauvaises herbes. Néanmoins, là où certains voient un défaut d'entretien de la part des agents municipaux, n'hésitant pas à jeter la pierre sur des agents qui font correctement leur travail, j'y vois avant tout un marché public passé par l'ancienne municipalité et l'ancien directeur des services techniques qui semble, au bas mot et avec euphémisme, louche.

Ainsi, j'ai fouillé dans les archives de ce marché public et j'ai fait des découvertes intéressantes.

Tout d'abord il apparaît que le dossier de consultation a été bâclé et ne comportait aucune indication technique concrète. Ainsi, ce que nous appelons le Cahier des Clauses Techniques Particulières, qui stipule l'ensemble des prestations à réaliser et permet le suivi par la mairie de l'exécution des prestations et du marché, ne comportait que 3 paragraphes pour 8 lignes au total. A titre de comparaison, celui que nous avons mis au point pour le terrain de football synthétique comportait 40 pages.

Par ailleurs, il me semble que l'attribution du marché de réfection de la piste d'athlétisme à l'entreprise ne respecterait pas la loi.

Le dossier de consultation indiquait que 3 critères – prix pour 50%, délai d'exécution pour 30% et technicité pour 20% - étaient jugés pour définir l'entreprise attributaire du marché. Notez que la qualité de l'équipement ne compte même pas pour un quart du choix !

Or, sur les 5 entreprises ayant répondu, toutes ont eu la note maximale sur le délai d'exécution et pour la technicité. Ce n'est plus un marché public, mais l'école des Fans ! Tout le monde gagne ! Un tel hasard est proprement impossible, et résulte uniquement de deux faits : soit une volonté de ne juger que sur le prix, soit une incompétence technique du directeur des services techniques de l'époque pour analyser les différentes offres.

Moralité, le choix ne fut fait que sur le prix, et rien d'autre, un prix issu d'un cahier des charges ne comportant que 8 lignes, nous le rappelons.

Et là, surprise, sur les 5 entreprises ayant répondu, 4 avaient un prix compris dans une fourchette de + ou - 10.000 euros de delta entre leurs offres.

La dernière, attributaire du marché, était plus de 25% en dessous du prix moyen constaté chez les concurrents.

Nous sommes donc ici dans le cadre juridique dit « d'offre anormalement basse », avec obligation légale de demander des explications au candidat qui a déposé l'offre, et au moins de suspendre la décision de la commission qui doit statuer sur l'entreprise attributaire afin d'avoir de plus amples renseignements.

Rien de tout cela ne fut respecté.

Et puisque nous ne sommes pas à une coïncidence près sur cet appel d'offre pour la réfection de la piste d'athlétisme, je tiens à saluer la sagacité des services de l'époque qui ont su inscrire le montant Hors Taxes exact à 99% du coût de la réfection de la piste d'athlétisme – coût 25% inférieur au marché je le rappelle – lors du Budget Primitif, budget primitif voté plus de 6 mois avant l'attribution du marché.

D'un point de vue technique, la prestation où l'entreprise attributaire a fait la différence niveau prix, c'est justement sur la pose des couches successives empêchant in fine la pousse de mauvaises herbes, avec une prestation 33% moins chère que la concurrence sur ce point !

Toujours sur ce marché, il apparaît après étude des documents que le marché était faussé. En effet, si l'entreprise a été sélectionnée, c'est sur une base de réalisation de l'équipement en 3 semaines. Hors, et en excluant les périodes d'intempéries, il ressort de l'analyse que cet équipement fut réalisé en 8 semaines, soit près du triple du temps prévu par contrat avec l'entreprise, avec la signature par l'ancien maire de pas moins de trois avenants au marché !

Dès lors, l'entreprise n'aurait jamais dû être attributaire du marché puisque le délai de réalisation de l'équipement était prévu en 3 semaines et que la tenue de ce délai comptait pour 30% de la note finale. Le marché était donc faussé.

Rajoutons sur ce point de la durée des travaux que les pénalités de 150 euros par jour de retard n'ont pas été réclamées par la mairie, et ce en toute illégalité encore une fois puisque nul trace d'acte administratif disant que le maître d'œuvre renonce à l'application des pénalités de retard prévues dans le contrat.

Enfin, je me pose une question quand à l'empressement à finir l'équipement, avec un ordre de service de reprise du chantier le 11 mars 2014. Quel fut l'arbitrage politique entre volonté de finir l'équipement avant le premier tour des élections municipales prévu 12 jours plus tard et la qualité de la piste terminée, je n'en sais rien. Je ne peux que constater que le tout premier document que m'a fait signer l'ancien directeur des services techniques de la ville à la suite de mon élection, alors que je découvrais les fonctions et était enseveli sous les documents à signer, était l'accusé de réception des travaux qui clôt ce dossier et ce, une fois encore, en toute illégalité puisque le document fut daté du 2 avril alors même que je ne suis devenu officiellement maire que 4 jours plus tard. Il s'agissait donc d'un document antidaté. Je devais être encore crédule à l'époque et croyais certaines personnes de bonne foi et oeuvrant dans le sens de l'intérêt commun.

Bref, pour conclure sur ce point, avant d'attaquer inutilement et mensongèrement les agents municipaux et la municipalité actuelle sur l'entretien de la piste d'athlétisme, je suggère à ceux qui écrivent cela de faire le point sur leurs propres erreurs et leur propre incompétence.

Je passe maintenant la parole à mon adjointe en charge du personnel qui désire défendre le personnel communal honteusement attaqué par le Parti Socialiste marckois.

Voilà, tout ça pour dire que quand on veut monter au cocotier, il faut avoir les fesses propres.

Passons maintenant à notre ordre du jour.